



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal – avenants n° 1 aux lots n° 1 à 9 des marchés de travaux

N° 013.06.2024

Rapporteur :
François LUCENA

L'an deux mille vingt-quatre le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 13 juin 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL
Frédéric GALINIE a donné procuration à Michel FERRET
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-013062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération du 22 juin 2023, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour la réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal.

9 lots ont été créés pour la réalisation de cette opération.

A la suite de contraintes techniques, il a été nécessaire de procéder à une modification de l'implantation du nouveau bâtiment qui impacte l'ensemble des lots.

Lot	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC	%	Observations
Lot 1 – Gros œuvre, fondations, VRD	486 795,85	-47 824,64	438 971,21	-9,82	Réduction la surface de la dalle portée sur cheminement, modification des solutions techniques de fondations et prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 mai 2025
Lot 2 – Bâtiments modulaires	525 726,82	30 533,82	556 260,64	+5,81	Modification des conditions de stockage et des solutions techniques de grutage et prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 mai 2025
Lot 3 – Charpente métallique	64 273,44	-13 994,64	50 278,80	-21,78	Réduction de la surface couverte sur cheminement et prolongation la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 mai 2025
Lot 4 – Plâtrerie, faux plafonds, menuiseries extérieures	68 561,60	0	68 561,60	0	Prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 mai 2025
Lot 5 – Electricité	44 400,00	0	44 400,00	0	
Lot 6 – Chauffage ventilation et climatisation, plomberie, sanitaires	97 413,49	0	97 413,49	0	
Lot 7 – Menuiseries extérieures	32 214,00	0	32 214,00	0	
Lot 8 – Faïence, carrelage	63 421,31	0	63 421,31	0	
Lot 9 – Peintures extérieures et intérieures	72 960,00	0	72 960,00	0	

Le nouveau montant total des travaux tous lots confondus s'élève, après avenants, à 1 187 067,53 € HT soit 1 424 481,04 € TTC.

Pour rappel, les subventions représentent 56 % du montant des travaux HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-013062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver les avenants proposés pour les lots 1 à 9,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les avenants correspondants.

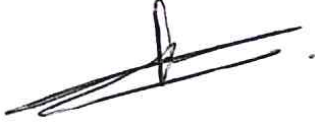
Ainsi délibéré à Revel ledit jour.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Revel, le 21 juin 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-013062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation